

Politique de L'Entreprise en matière de santé et de sécurité sur le travail

La Société CLABER S.p.A. est un des leaders internationaux en ce qui concerne les produits pour l'arrosage et le jardinage. Un résultat fondé sur la qualité de ses produits mais aussi sur sa forte sensibilité en matière de santé et sécurité sur le travail, mettant toujours au centre de l'attention non seulement le Client mais aussi le Travailleur. En effet, la sécurité, tout comme la Qualité, concerne toutes les personnes qui travaillent dans l'entreprise, à tous les niveaux, internes et externes.

La Sécurité ne dispense personne de ses propres responsabilités et augmente grâce à la collaboration de chacun.

La Haute Direction de l'Entreprise s'engage afin que les activités effectuées auprès de ses sièges soient définies de manière à assurer des conditions sûres et salutaires pour la prévention des accidents sur le travail et des maladies professionnelles.

Afin de concrétiser ces intentions, la Société CLABER S.p.A. s'engage à appliquer dans tous ses sites de production un Système de Gestion de la Sécurité et Santé sur le Travail, qui favorise la réalisation des objectifs et des orientations stratégiques exposés ci-dessous :

- **respecter la législation** en matière de santé et sécurité sur le travail ;
- **analyser ses propres activités**, en identifiant les zones d'amélioration potentielle et en fixant, en vue d'une amélioration continue, des objectifs et des buts ;
- **identifier et destiner des ressources** (humaines, technologiques, d'organisation) adéquates afin d'atteindre les objectifs établis ;
- **minimiser** ultérieurement, et si possible supprimer, **les risques présents** dans l'entreprise ;
- **assurer l'engagement, la participation et la corresponsabilisation de tout le personnel** - à partir de la Haute Direction, des Dirigeants, des Préposés et des Responsables des travailleurs pour la Sécurité, jusqu'à chaque travailleur - dans l'application des principes de base de prévention et protection, et sensibiliser à se sentir responsable à la première personne de la sécurité, de la santé et du bien-être propre et des collègues ;
- **assurer** que tout le personnel reçoive une **information et une formation adéquates** en matière de sécurité et en comprenne les implications en ce qui concerne son propre rôle dans l'entreprise et son propre comportement sur le lieu de travail ;
- **assurer la continuité de la surveillance sanitaire**, en mettant à disposition du Médecin Compétent les structures et les ressources de l'entreprise nécessaires ;
- **sélectionner et promouvoir le développement de fournisseurs et contracteurs** selon les principes de cette politique, en les engageant à maintenir des comportements cohérents avec celle-ci ;
- **assurer la réalisation de programmes d'amélioration**, voués à garantir des conditions de travail de plus en plus sûres, avec l'introduction d'indicateurs visant à mettre en évidence l'avancement de ces activités ;
- **développer et maintenir un système de gestion de la santé et de la sécurité** sur le travail, conforme à la norme de référence ISO 45001:2018.

La présente Politique de l'Entreprise est disponible et communiquée à l'intérieur de l'organisation de l'entreprise et mise à disposition de Fournisseurs, Autorités de Contrôle et Clients, autant que approprié.